

Mr. Kohli

C.44.B.205.0.- FC.

9

N o t i c e

relative à la séance qui a eu lieu à la Banque Nationale le vendredi 8 juin 1945 à 9 h., sous la présidence de M. le Dr. Hotz, Directeur de la Division du Commerce.

=====

Etaient présents :

Pour la Division du Commerce : MM. Hotz, Keller, Meiner, Dr. Probst, Fuchss, Conseiller de Légation.

Pour le Département Politique : MM. Kohli, Kappeler, Junod, le soussigné.

Pour l'Administration des Finances : M. Reinhardt.

Pour la Banque Nationale Suisse : M. Gautier.

pour le Vorort : M. Homberger, Directeur, et M. Frey, Secrétaire.

Pour l'Office suisse de Compensation : M. Mürner, Directeur.

pour l'Association suisse des Banquiers : M. Caflisch.

Pour la Société de Banque Suisse : M. Golay, Directeur.

Pour la Compagnie suisse de Réassurances : M. Guggenbuhl, Directeur.

Pour la Société d'assurances "La Zürich", : M. Bruppacher, Directeur.

=====

M. Hotz ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux personnalités présentes et donne la parole à M. Keller.

M. Keller expose la situation telle qu'elle se présente à la suite des négociations actuelles avec la Belgique. Il rappelle qu'au cours de la séance du 10 janvier 1945, il avait été décidé que l'on se contenterait de conclure avec la Belgique un accord de paiement très restreint, ne prévoyant qu'une masse de manoeuvre de 5 millions, et limité au seul trafic

des marchandises. Aujourd'hui, les Belges viennent avec un projet totalement différent. Ils voudraient conclure avec nous un accord de paiement semblable à celui que nous avons passé avec la France et prévoyant un montant de 100 millions de francs suisses à ne pas dépasser par les deux Gouvernements. Cet accord engloberait aussi bien les paiements relatifs aux marchandises que ceux du domaine financier. Les Belges tiennent absolument à leur système, qui est celui des Alliés.

M. le Professeur Keller pose ensuite les questions sur lesquelles il voudrait connaître l'avis des personnalités présentes :

1) Les 5 millions sur lesquels le Conseil fédéral s'est basé pour ses instructions à la délégation suisse sont certes insuffisants. Jusqu'à quel montant peut-on aller ?

2) Faut-il étendre l'accord au trafic financier ? Sur ce point, se pose le problème du déblocage des avoirs suisses en Belgique et des avoirs belges en Suisse. L'intention des Belges n'est pas de débloquent entièrement, mais seulement les biens suivants : les créances commerciales, les comptes-courants, les frais d'assurance et les revenus de capitaux, à l'exclusion des capitaux investis. La délégation suisse a exposé aux Belges qu'il serait impossible à la Confédération d'accorder un crédit, sous quelque forme que ce soit, pour faciliter un trafic financier. Dans l'accord prévu, il s'imposerait donc de faire deux comptes, l'un réservé aux paiements relatifs au trafic des marchandises, et le second réservé au trafic financier. Les Belges ont d'ores et déjà déclaré qu'ils étudieraient cette solution avec bienveillance. Il s'agirait donc de savoir si nous pouvons débloquent d'une façon limitative et selon quelle procédure.

3) Pour les transferts eux-mêmes, ne pourrait-on pas inclure dans ces opérations un certain nombre de banques suisses ? C'est poser le problème de la décentralisation, qui aurait l'avantage de faire un pas dans le sens d'une liberté plus grande des affaires. Ce système serait techniquement possible.

M. Hotz ouvre la discussion et donne la parole à M. Homberger.

M. Homberger remarque que les questions posées dépassent le cadre des négociations belgo-suissees. Le système préconisé par les Alliés, les accords de paiement, est surtout nouveau quant à la forme. Quant au fond, c'est toujours le même problème, à savoir celui des devises. C'est le régime proposé par les pays pauvres en devises et qui doivent entrer en relations avec un pays riche en devises. Ces pays ne veulent que profiter de la liberté qu'ils invoquent. Il nous faut donc

être très prudents. Le clearing était un moyen de défense pour nous, mais maintenant le monde ne veut plus entendre parler de ce genre d'accord. Il ne faut cependant pas nous arrêter à la forme. Nous avons d'ailleurs déjà créé un précédent avec la France. Il convient surtout d'avoir des garanties et avec le projet d'accord belge, nous devons veiller à établir un contrôle strict des paiements. Avec un tel contrôle, les exigences du clearing seront du reste également réalisées. Si ces contrôles sont efficaces, la forme de ces accords de paiement peut même apporter des avantages. La décentralisation est un développement heureux, qu'il ne faut pas négliger. Dans le système de la France, les événements nous obligent à une certaine décentralisation. La Banque de France, en effet, nous a fait savoir qu'elle était dans l'impossibilité d'exécuter elle-même tous les ordres de paiement que nous lui envoyons. Nous sommes donc obligés de recourir aux banques privées françaises. Cette décentralisation est possible. Elle existe d'ailleurs déjà pour les paiements relatifs aux dollars. Il suffit que les banques prennent un arrangement avec l'Office suisse de Compensation. Il est clair qu'une trop grande centralisation est une faiblesse. Nous devons faire l'expérience, à condition que les garanties soient suffisantes, d'une forme plus libérale. En ce qui concerne les 5 millions, personne ne peut prendre ce chiffre au sérieux. Nous avons déjà évoqué le chiffre de 50 millions ; 100 millions sont trop élevés. Avec la France, nous sommes tombés d'accord sur un chiffre de 125 millions. Avec l'Italie, nous avons indiqué au Colonel Jenny qu'un montant de 50 à 60 millions serait raisonnable. Il ne nous faut donc pas dépasser le chiffre de 50 millions avec la Belgique. Mais une contre-prestation est absolument nécessaire, c'est celle des marchandises. Il nous faut insister avec vigueur sur la question du charbon. Sur ce point, nous avons obtenu des résultats assez favorables avec la France. Une condition sine qua non est que nous ayons des livraisons de charbon, même si pour le moment elles ne peuvent être que minimales. Cette exigence a été comprise à Paris.

Il se pose encore le problème du financement de l'accord. Le mieux serait évidemment un crédit bancaire. Si celui-ci est refusé, il convient d'attendre les explications de M. Reinhardt à ce sujet. Le déblocage est en principe une mesure nécessaire et heureuse. Là aussi, il nous faudra cependant des garanties. Il nous faut aujourd'hui être positifs et nous efforcer d'établir à nouveau un régime plus libéral.

M. Reinhardt : L'Administration des Finances n'aime pas ces accords de paiement, comme elle a déjà eu souvent l'occasion de le faire savoir. Ces accords sont conformes aux principes énoncés à la Conférence de Bretton Woods. Il y a

déjà 7 accords qui ont été conclus dans ce système :

- a) l'accord belgo-hollandais,
- b) l'accord belgo-anglais,
- c) l'accord franco-belge,
- d) l'accord anglo-suédois,
- e) l'accord franco-suisse,
- f) l'accord franco-anglais,
- g) l'accord belgo-suédois.

Selon certaines informations, les Anglais vont nous proposer un accord semblable. C'est donc tout un système appliqué par les vainqueurs de la guerre. Cette forme d'accord diffère très sensiblement des anciens accords de crédit. Il ne serait pas mauvais, lorsqu'il est conclu par deux pays qui sont sensiblement dans la même situation financière et économique, tel par exemple l'accord belgo-hollandais. Mais il ne prévoit aucune réciprocité lorsqu'un pays intact et riche en devises le passe avec un pays détruit et dans une situation financière et économique mauvaise. Le système pourrait être bon s'il ne s'agissait que de couvrir les fluctuations à courte durée, mais lorsqu'il s'agit de véritables crédits, il n'offre que des désavantages au pays riche en devises. Dans ce cas en effet, aucun intérêt n'est prévu. Il faut donc financer l'accord.

M. Reinhardt rappelle à ce sujet la situation extrêmement difficile de la Confédération, qui a déjà beaucoup de peine à se procurer les capitaux nécessaires pour satisfaire à ses propres besoins. En outre, si la Confédération doit emprunter pour l'étranger, certaines questions de politique interne se poseront immédiatement. D'après les statistiques, l'économie suisse ne pourrait mettre à la disposition de l'étranger qu'un maximum de 400 millions de francs suisses. Nous devons donc faire un plan de répartition selon une clef particulière, entre tous les pays qui vont faire appel à nos capitaux. Le montant de 50 millions pour la Belgique est certainement un maximum. M. Reinhardt se demande si les Banques privées mettraient à la disposition de l'Etat ce qu'elles auraient mis à celle de la Belgique, avec une responsabilité de la Confédération de 85 %. Le problème de la décentralisation a également des répercussions financières. Nous pourrions aller de 5 à 10 millions et augmenter encore ce chiffre lorsque nous recevrons du charbon. M. Reinhardt relève en outre que ce système ne fait que déplacer la crise. Lorsque la Belgique aura pu reconstruire son économie et qu'elle aura épuisé les crédits chez nous, nous serons obligés de continuer d'importer de Belgique avec l'argent qui

aura été mis à notre disposition dans ce pays. Nous serons en conséquence obligés d'importer à un moment où cela ne nous conviendra plus. Il ne faut donc pas prévoir des sommes trop élevées. Le déblocage devrait coïncider avec le déblocage de nos avoirs aux Etats-Unis. Psychologiquement, cela serait le meilleur moment. Néanmoins, un déblocage partiel pourrait d'ores et déjà être envisagé.

M. Hotz rappelle l'exemple de la France. Il nous faut absolument tenir compte des explications de M. Reinhardt et nous rappeler que nos ressources en capitaux sont limitées.

M. Golay : L'attitude des Belges est contradictoire. D'une part, la forme de leur accord fait croire qu'ils désirent un libéralisme large, mais dans le fond on constate qu'ils omettent de tenir compte de deux lois fondamentales du libéralisme, à savoir :

- 1) pas de crédit entre Banques nationales.
- 2) pas de crédit sans un intérêt d'un certain taux.

Si on ne veut pas faire de libéralisme intégral, on va au devant de résultats catastrophiques. Les accords de paiement n'auront donc pas de conséquence heureuse. La masse de manoeuvre est en fait un crédit. Sa mise à disposition par la Banque Nationale ou la Confédération est une mesure d'inflation. Nous devons donc nous rebiffer. Il ne faut pas créer de nouveaux francs suisses. Le financement doit provenir de l'économie privée. Que les Banques prêtent cet argent à la Belgique ou à la Confédération, peu importe, même avec une responsabilité de 85 % de la part de la Confédération. Le taux de l'intérêt est une question primordiale. Il n'a pas comme seule fonction de rapporter, mais aussi de régulariser les mouvements de capitaux. Accorder un crédit sans intérêt ou avec un intérêt de 1 ou 1 1/2 %, c'est conclure une affaire viciée. Un taux normal va de 4 à 5 %. M. Golay fait remarquer qu'il ne veut pas se faire l'avocat des banques, mais que ces principes sont vrais en toute circonstance. Nous avons affaire à forte partie. On nous oppose tout un système qui est celui de la Livre Sterling. L'accord que nous proposent les Belges est avant tout un accord de confiance. Les Belges nous livreront-ils ? Nous devons avoir confiance. La Belgique est à même de reconstruire son économie dans des délais assez rapides, mais nous devons l'aider sur des bases saines. Il vaut la peine que nous courions le risque d'être créanciers de 50 millions de la Belgique. En résumé, M. Golay répond comme suit aux questions posées par M. Keller :

- 1) Oui, il faut aller à plus de 5 millions.
- 2) D'accord de conclure un accord de paiement pour le trafic marchandises ; quant aux dividendes, il faudrait avant tout

savoir ce que les Belges possèdent en Suisse. Pour le déblocage, il ne faut pas prendre de demi-mesure : ou débloquent complètement, ou pas du tout.

- 3) D'accord pour la décentralisation, Il faudra inclure dans ce système les banques qui ont l'habitude de travailler avec l'étranger.

M. Kohli : Ce n'est pas seulement une question de confiance, mais aussi une question politique. La Belgique est un pays avec lequel nous avons tout intérêt à entretenir les meilleures relations possibles. En ce qui concerne le financement des 50 millions, la solution de M. Reinhardt de demander le crédit aux banques n'est pas à négliger. La délégation suisse devra encore se renseigner auprès des délégués belges si un intérêt pourrait être prévu.

En ce qui concerne le déblocage, les Banques y trouveraient leur intérêt même si on ne débloquent que partiellement. Le déblocage proposé n'est pas dangereux et il n'est pas nécessaire de faire une enquête au préalable. On peut fort bien faire l'expérience d'un compte séparé (trafic financier et trafic marchandises), puisque même si le compte financier est déficitaire, les Belges ont proposé de le combler avec de l'or ou des devises. La décentralisation est une solution tout à fait positive pour l'ensemble des banques.

M. Keller pense que la proposition de M. Reinhardt de ne pas donner tout à la fois est une solution heureuse. Nous pourrions tout d'abord accorder un crédit de 25 millions, puis en allouer un nouveau de 15 millions lorsque nous aurons du charbon. En ce qui concerne le taux de l'intérêt, les Belges sont prêts à discuter ; mais un taux de 4 % n'entre pas en ligne de compte. Il serait peut-être possible de prévoir une prime à l'exportation, pour couvrir une partie des frais. Un arrangement rapide entre les banques et l'Administration des Finances pourrait être conclu à ce sujet. Nous devons tenter l'expérience d'un trafic financier sur compte séparé avec un déblocage partiel.

M. Caflisch : La question du taux de l'intérêt est très importante. Une prime à l'exportation a cependant souvent donné de mauvais résultats. La délégation suisse devra insister sur cette question. Quant au déblocage, au fond les Belges ne le veulent pas. Ils veulent simplement une possibilité de transfert pour les biens déclarés. Les Belges ne veulent pas de désinvestissement de capitaux ; donc, même en ce qui concerne les comptes-courants, nous ne devons autoriser que les transferts de revenus. Nous en arriverons donc à un simple clearing de revenus financiers. Celui-ci n'aurait peut-être même pas comme conséquence d'être

déficitaire. Les capitaux suisses en Belgique seraient d'ailleurs libres.

M. Guggenbühl estime que les transferts relatifs aux assurances doivent être compris dans le trafic marchandises. Il y va d'un intérêt suisse très important et qui donne du travail à de nombreux Suisses.

M. Gautier excuse l'absence de M. Weber, Directeur général de la Banque Nationale. Le chiffre de 5 millions est beaucoup trop peu élevé ; nous devrions allouer 30 millions, puis augmenter dès que nous aurons des livraisons. Il s'agirait d'une masse de manœuvre pour le trafic marchandises et les assurances, ce qui est accepté par les Belges ; pour le financement de cet accord, nous ne devons pas créer de l'argent nouveau, mais recourir au marché privé. Il nous faut faire des études sur le problème de l'intérêt et de la rémunération de la Confédération. Pour les négociations en cours, cette question n'est cependant pas si importante. Nous devons faire l'expérience d'un trafic financier qui, ne serait-ce que pour des motifs de change, sera sans doute déficitaire. Sans délai, nous devons en outre étudier le problème du déblocage en général. La Banque nationale est favorable à une décentralisation. A ce sujet néanmoins, il convient de relever que le contrôle exercé par l'Etat belge sur les banques est infiniment plus développé qu'en Suisse. Avant d'en arriver à une véritable décentralisation, il nous faut trouver un régime provisoire et faire des études détaillées sur ce problème.

M. Kappeler : Contrairement à ce que pense M. Caflisch, il ne nous faut pas exclure du transfert les comptes-courants. En outre, il est indispensable de prévoir les transferts des assurances.

M. Reinhardt résume son opinion de la façon suivante :

- 1) L'importance du montant dépend de la quantité de marchandises que nous pourrions importer.
- 2) La Confédération doit être remboursée de ses frais. A cet égard, il nous faut examiner la question des primes à l'exportation.
- 3) Il faut prévoir un change fixe.
- 4) L'Etat ne peut financer les trafics financiers, dont il faut donc exclure les assurances.
- 5) Il n'y a pas lieu de prévoir que l'actif qui pourrait éventuellement résulter du compte financier serve à combler le déficit du compte marchandises.

M. Meiner explique que les Belges veulent un compte unique, parce que les avoirs suisses en Belgique, une fois libérés, pourront être transférés librement d'un compte à un autre, servir à des paiements à l'intérieur de la Belgique et être transférés en Suisse. L'accord envisagé se basant sur le principe de la réciprocité, il devrait en être de même en Suisse.

M. Homberger a observé les mêmes indices à Paris. Il sera très utile d'obtenir des comptes séparés. Nous ne pouvons fixer de montant avant de savoir ce que nous recevons des Belges en marchandises. En ce qui concerne la rémunération, le système des primes est possible. Une question très difficile est celle du change. Le niveau de vie, l'indice des prix en Belgique sont de grandes inconnues. Quant aux assurances, contrairement à ce que pense M. Reinhardt, elles doivent être comprises dans l'accord, celles-ci étant une branche importante de notre exportation.

M. Keller : En ce qui concerne les prix, nous manquons totalement de données. En résumé, nous devons préparer une proposition au Conseil fédéral pour pouvoir continuer les négociations, en exposant qu'il y aura lieu d'augmenter le crédit à la condition que nous recevions des marchandises.

M. Hotz : La question dominante est celle des marchandises. Si nous obtenons des marchandises, tout le reste est secondaire. Ce sera toujours encore le meilleur moyen de faire travailler le peuple suisse.

=====

Hay

Séance levée à 12 h. 15.

12 juin 1945.